

LA MISE EN SITUATION DES PROJETS EOLIENS DANS LE PAYSAGE...

Le Département du Finistère, connu pour la diversité et le qualité de ses paysages, a vu l'apparition de 5 sites éoliens en 4 ans et pourrait en accueillir une vingtaine d'ici 2 ans. La demande faite par l'Etat d'une prise en compte des paysages dans les projets éoliens, a vite révélé de nombreuses carences :

- *un laxisme total vis-à-vis des paysages qui ne présentent pas d'intérêt touristique immédiat ;*
- *une mauvaise compréhension de la notion d'intégration dans le paysage. Elle est le plus souvent perçue comme synonyme de camouflage ou de pastiche lorsqu'elle n'est pas confondue avec l'acceptation sociale ou environnementale du projet ;*
- *une revendication de la subjectivité du paysage, alibi des manques qualitatifs et créatifs des projets ;*
- *une attente de « règles paysagères » réductrices et inadaptées à la diversité des paysages locaux ;*
- *une absence ou une mauvaise utilisation des professionnels du paysage, tant par la méconnaissance et la faible représentativité de la discipline que par calcul économique à court terme.*

La prise de conscience d'un intérêt partagé vis-à-vis de la notion de paysage – indissociable de l'identité bretonne – a cependant permis à la situation d'évoluer très rapidement par rapport à d'autres régions. Au bout de trois ans d'efforts soutenus et de dialogues constants entre les différents acteurs en présence, des signes tangibles d'amélioration se dessinent :

- *la charte départementale des éoliennes, initiée par la DDE 29, est opérationnelle depuis Juin 2002 ;*
- *le recours à des professionnels du paysage et une meilleure utilisation de ceux-ci par les porteurs de projet est de plus en plus fréquent ;*
- *les propos alarmistes des milieux associatifs s'apaisent peu à peu ;*
- *le premier schéma de développement éolien engagé par une communauté de communes est en cours d'élaboration et au moins trois autres seront bientôt à l'étude.*

Cependant, une optimisation des premiers résultats nécessitera une meilleure anticipation des évolutions possibles de la filière éolienne. A fortiori, ce secteur d'activités ne conservera son capital de sympathie et son image respectueuse de l'environnement qu'à la condition expresse de créer de nouveaux paysages de qualité et de valoriser ceux qui les précèdent.

Le Département du Finistère a vu l'apparition de cinq parcs éoliens en quatre ans, près d'une centaine de prospections ont été faites, et une vingtaine de projets pourraient voir le jour d'ici deux ans. Au vu de l'ampleur du phénomène, le Préfet du Finistère a donc demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de mobiliser le Paysagiste Conseil de l'État sur chaque demande d'implantation éolienne. Ces dernières occupent actuellement la majeure partie des réunions organisées lors des deux journées de rendez-vous mensuels. A l'issue de trois années d'exercice dans le Département du Finistère, un premier bilan sur le sujet d'impose. Il vise à faire le point sur les manières dont ont pu être perçus les projets éoliens et les paysages par chacun des acteurs en présence, sur les actions concertées initiées par les services de l'État et sur les tendances d'évolution de la situation.

LES DIFFERENTS ACTEURS EN PRESENCE

Les représentants de l'État au niveau local, se sont retrouvés quelque peu démunis face à la nouveauté du sujet et l'absence de règlement d'urbanisme spécifique en la matière. Par ailleurs, la politique gouvernementale de promotion des énergies renouvelables ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion parallèle sur ses répercussions en termes d'aménagement du territoire. Celui-ci a donc été laissé aux soins des porteurs privés de projet éolien. Cette attitude nouvelle de l'État tranche donc très fortement des habitudes héritées en termes de planification territoriale et d'ingénierie publique.

Les porteurs de projet représentent une population très hétérogène : sociétés au rayonnement international ou simplement régional, groupements d'agriculteurs, commerçant local ayant fait fortune, militant écologiste, chômeur... Quant aux chargés d'études, un certain professionnalisme côtoie un amateurisme assez déconcertant : du bureau d'étude spécialiste en la matière au porteur de projet qui monte seul son étude en passant par le « maître d'œuvre de proximité » engagé peu de temps avant le rendez-vous avec les services de l'État. Cependant, tous partagent la sensation d'avoir trouvé dans ce type d'investissement une manne providentielle. Il semble aussi manifeste qu'ils ont peu conscience des répercussions positives ou négatives possibles de leurs projets sur la transformation de paysages que ce soit à titre individuel ou collectif. A leur décharge, la dénationalisation de la production énergétique, la course effrénée aux autorisations administratives, aux terrains disponibles et l'inflation qui s'en suit, obligent souvent à une certaine précipitation qui nuit à la qualité de la réflexion. On peut donc comprendre que le rôle récent « d'aménageur énergétique du territoire » qui leur a été en quelque sorte dévolu est une responsabilité qui n'est pas évident à assumer.

Les mouvements associatifs, hostiles ou simplement précautionneux vis-à-vis de l'éolien, sont peu nombreux mais très vindicatifs, souvent empreints d'un conservatisme très fort vis-à-vis des paysages. Il se révèle parfois difficile de discerner un engagement désintéressé de la préservation d'intérêts plus personnels. Ces mouvements ont d'autant plus facilement acquis une certaine légitimité que le sérieux des porteurs de projets était très inégal. Il n'en demeure pas moins que la relative agressivité de ces mouvements a permis d'accélérer le processus de prise de conscience des impacts possibles de l'éolien. On pourrait simplement regretter que cet intérêt soudain pour les paysages ne soit pas plus actif sur d'autres questions « paysagères » tout aussi prégnantes dans le département : lotissements, zones d'activités, pollution des eaux par les nitrates...

Les élus locaux ont été aussi désemparés que les services de l'État sur lesquels ils comptaient s'appuyer pour y voir plus clair. Cependant, mus par une certaine curiosité et des retombées

financières potentiellement intéressantes, certains ont tenté l'expérience. On a pu alors assister à une attitude exprimée sous la forme de « un peu mais pas trop », appréciation quelque peu difficile à quantifier !

LES PAYSAGES EN PRESENCE

Le Finistère est bien connu pour la diversité et la qualité de ses paysages qui ont abondamment été peints notamment par les peintres de l'école de Pont-Aven. Ceci a engendré une reconnaissance esthétique et sociale sans cesse renouvelée par le tourisme à l'instar du folklore breton, lui aussi savamment entretenu par les « autochtones ». Les vents violents font partie intégrante du charme local et nombre de paysages sont représentés dans la tourmente des tempêtes légendaires tant en peinture que sur les cartes postales.

Le littoral, aux contours très développés, est assez urbanisé avec quelques sites naturels de type dunaire ou rocheux assez spectaculaires et majoritairement protégés sur le plan réglementaire.

L'arrière pays immédiat, encore très rural et souvent de type bocager, présente un habitat traditionnellement très diffus.

Le centre Bretagne, notamment les Monts d'Arrée, présente naturellement des conditions climatiques peu propices à l'agriculture et par répercussion aux implantations humaines. Ce secteur encore très « sauvage » est lui aussi très protégé sur le plan réglementaire.

Ces particularités locales associées aux contraintes techniques, juridiques et à certaines exigences du rachat de l'électricité par EDF (puissance limitée à 12 MW) conduisent logiquement à une multiplication de petits projets dans les espaces interstitiels. Le plus souvent, ils comprennent trois éoliennes, les extrêmes se situant pour l'instant entre une et huit éoliennes.

LES IDEES RECUES EN MATIERE DE PAYSAGE

La demande faite par l'Etat d'une attention toute particulière aux paysages locaux dans les projets éoliens a vite révélé les nombreuses carences en la matière. Elle a de plus mis à jour de nombreuses idées reçues vis-à-vis de la notion de paysage. Ce phénomène n'est pas propre à l'éolien, mais il est révélateur d'un état d'esprit généralisé dans toutes les problématiques qui touchent à l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le faible nombre de projets construits ne permet pas, pour l'instant, de dégager de grandes tendances en termes d'aménagement en relation avec les paysages mais plutôt une petite série d'expérimentations très ponctuelles. Ces dernières, plus ou moins heureuses, offrent cependant un éventail de questionnements très instructifs.

La subjectivité de la notion de paysage est l'affirmation qui revient le plus souvent. Elle constitue toujours la phrase introductive du volet « paysager » de l'étude d'impact. En effet, ce document, très épais et malheureusement trop souvent rébarbatif à lire, profite pleinement des facilités accrues de copies qu'offre l'informatique. Les porteurs de projet pensent ainsi se défausser en partie de la question de la mise en adéquation du projet éolien avec le ou les paysages en présence. Et pour l'éviter complètement, ils vont alors lister les critères « objectifs » du paysage qui se résument aux monuments historiques alentours dont le périmètre de protection sera soigneusement évité. Le projet de « mise en paysage » intimide

nombre de porteurs de projets par la dimension créative qui en découle. En prenant en compte le paysage, le projet n'apparaît plus comme une simple résultante mathématique des contraintes prises en compte. Les différents paramètres ne sont plus forcément sur un pied d'égalité mais hiérarchisées par une idée fédératrice garante d'une cohérence de l'ensemble.

Il va sans dire que la complexité et la subjectivité de la notion de paysage sont d'autant plus fortes lorsqu'on se passe de professionnels en la matière, ce qui constitue la majorité des cas. Cette constance peut s'expliquer par différentes hypothèses conjugables :

- une méconnaissance de l'existence et des compétences de la discipline ;
- sa faible représentativité notamment dans la région Bretagne ;
- un souci de rentabilité économique au plus juste et à court terme des études techniques. Le coût de ces dernières semble d'ailleurs étonnamment bas comparé aux coûts de fourniture et de construction des sites éoliens.

Dans le meilleur des cas, la prise en compte du paysage se cantonne à une analyse plus ou moins exhaustive des lieux mais sans établir de valorisation possible avec le projet éolien. Les deux approches sont séparées et ne s'enrichissent pas mutuellement. Ceci vient en partie du fait que le recours à un professionnel du paysage s'opère lorsque les différents paramètres techniques sont résolus, dont la négociation foncière. Les possibilités de réorganisation spatiale du projet deviennent alors quasi nulles. L'hypothèse de la création de nouveaux paysages n'est, bien sûr, jamais proposée. La revendication de la subjectivité de la notion de paysage pourrait donc être perçue comme l'alibi idéal des manques qualitatifs et créatifs de bon nombre de projets.

L'amalgame entre paysage et patrimoine entraîne un grand laxisme vis-à-vis des paysages qui ne présentent pas de protection réglementaire particulière. A cette occasion, il semble nécessaire de rappeler que les périmètres de protection des monuments historiques ne sont pas forcément inconstructibles mais nécessitent d'être particulièrement ingénieux et créatifs pour arriver à marier patrimoine et aménagement résolument contemporain. Cette autocensure des porteurs de projet pourrait laisser penser dans un premier temps que l'éolien est nécessairement dévalorisant. Dans un second temps, elle pourrait laisser entendre que la volonté « d'exemplarité » des aménagements n'est pas vraiment souhaitée. Cette recherche de facilité d'implantation les conduit donc vers les paysages peu ou pas reconnus, considérés comme banals, notamment ceux dominés par l'agriculture. Ils considèrent alors que ces derniers ne méritent pas d'attention particulière autre que le respect de l'usage du sol partagé et le maintien des structures bocagères lorsqu'elles existent. Cette attitude renforce la sensation de ségrégation qualitative de l'espace que l'on observe sur l'ensemble du territoire.

La mauvaise compréhension de la notion d'intégration ou d'insertion dans le paysage est récurrente et les exemples « réussis » prêtent facilement à sourire. Elle est confondue avec quatre attitudes typiques :

Le camouflage : dans le cas présent, il s'est vite avéré difficile de rendre inaperçu des objets d'une centaine de mètres de haut dont la blancheur est imposée par les services aéronautiques. Certains se sont quand même risqués à argumenter la spécificité bretonne de cette blancheur immaculée et bien réfléchissante que l'on retrouve sur de nombreux éléments des paysages locaux tels que les maisons, les voiles des bateaux ou les phares ! D'autres ont sondé le terrain en présentant des photos de référence éoliennes « étrangères » recouvertes de savants dégradés de vert ou de gris. Ces exemples peu probants entraînant fort heureusement un surcoût, ces pistes ont vite été abandonnées d'un commun accord !

Le pastiche et les références allégoriques : la référence aux moulins à vent est assez fréquente dans les textes mais difficile à transcrire sur ces objets métalliques préfabriqués à l'épure résolument « *hi-tech* » ! De faux dolmens « décoratifs » et un local technique déguisé en maison néo-bretonne miniature ont tout de même fait leur apparition dans le département afin de s'attirer les bonnes grâces des êtres miraculeux qui parcourent encore la campagne !

L'acceptation sociale du projet : cet aspect est particulièrement présent dans le secteur du Cap Sizun. En effet, la mémoire a encore à l'esprit le souvenir très vivace de la lutte contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff, la commune où se situe la Pointe du Raz. L'éolien apparaît donc comme un moindre mal qu'il vaut mieux accepter de peur de voir ressurgir les clichés sur le caractère « entêté » des bretons.

L'acceptation écologique du projet : il suffirait qu'un projet éolien respecte la flore et la faune indigènes pour qu'il soit bien intégré dans le paysage. Ce champ disciplinaire fait lui aussi l'objet d'expérimentations qui prêtent à caution. Un porteur de projet éolien est allé jusqu'à recouvrir un talus d'une bâche plastique verte afin d'aider à la reconquête végétale de la lande tout en limitant l'implantation des mauvaises herbes et par là même, l'entretien !

Afin d'essayer de lever l'ambiguïté sur la notion d'intégration ou d'insertion, il semble donc plus opportun d'utiliser l'expression de « mise en situation » qui renvoie aux notions de mise en scène et de site. L'impact visuel n'est pas proscrit, bien au contraire, il est voulu et orchestré de manière à valoriser le nouvel aménagement dans l'espace préexistant.

La volonté que soient édictées des « règles paysagères » est fortement demandée par les porteurs de projets. Mais cette attente leur est refusée pour plusieurs raisons. D'une part, ces règles risquent d'être très réductrices et inadaptées à la diversité des paysages locaux. Les premiers essais qui ont été formulés en la matière laissent perplexes. Les tenants du « Sauvage » prônent un désordre harmonieux de « bosquets paysagers d'éoliennes » mieux à même de s'intégrer au désordre de la nature. Les tenants de « l'Artifice » revendiquent l'harmonie géométrique des lois et de la nature, *a fortiori* lorsqu'elle est passablement domestiquée. Ces notions ne sont donc pas à laisser entre les mains de non initiés ! D'autre part, on pourrait y déceler cette envie sous-jacente de se passer non seulement de réfléchir mais aussi de professionnels compétents.

LES EVOLUTIONS CONSTATEES

Bien qu'il soit trop tôt pour voir se matérialiser sur le terrain une meilleure adéquation entre les projets éoliens et paysage, les dernières réalisations étant freinées par les évolutions réglementaires, il faut cependant souligner plusieurs évolutions en cours.

La reprise en main du débat par les services de l'Etat

Face à la complexité des enjeux, des discussions passionnées et des premiers équipements installés, les représentants locaux de l'Etat ont organisé des contacts réguliers avec les différents acteurs ces deux dernières années. Le premier contact avec les porteurs de projet a été l'occasion de proposer des recommandations concernant le paysage dans le souci d'aider à la réflexion plutôt que de s'y substituer.

Les six principales recommandations formulées :

- Solliciter très en amont les services de l'Etat et notamment son paysagiste conseil avant le dépôt du permis de construire afin d'établir les bases d'une concertation facilitée avec les élus.
- Proposer des solutions d'aménagement qui ne soient pas seulement la déduction de la somme des contraintes plus ou moins imposées mais de réels projets. En cela, ils doivent proposer une inventivité qui leur permet de se singulariser et d'être exemplaire.
- Faire appel à des professionnels du paysage le plus en amont possible. Ils seront mieux à même de proposer une analyse des paysages concernés par le projet en expliquant les relations qui peuvent être développées avec le futur projet éolien. Il ne s'agira pas d'une analyse exhaustive mais plutôt d'une volonté de tirer un parti valorisant du site en complément de son potentiel technique.
- Etre attentif aux moindres détails de réalisation en gardant toujours à l'esprit que les sites attireront des visites pour diverses raisons que ce soit par simple curiosité, par conviction politique ou bien pour profiter du potentiel panoramique le cas échéant. La création d'un espace de stationnement doit faire partie du projet. Par ailleurs, la présentation de ce dernier par l'intermédiaire de panneau(x) contribue à l'acceptation sociale par la sensibilisation aux énergies renouvelables. L'harmonisation de la facture des différents édifices (poste de raccordement, panneaux...) avec l'esthétique des éoliennes est à privilégier.
- Trouver des outils de communication, des éléments d'analyse et de représentation du projet compréhensibles par des non initiés. Les études d'impact sont souvent des dossiers rebutants à lire. Les illustrations classiquement employées ne sont pas toujours très convaincantes de ce point de vue. Notamment, les cadrages choisis ne sont pas toujours argumentés sur leur pertinence ou leur fondement. Il est nécessaire de faire des simulations depuis des points de vue les plus fréquentés et en tenant compte des vitesses de déplacement possibles.
- Simuler les évolutions possibles du projet sur le moyen terme – extensions, changement de matériel, mitoyenneté avec d'autres projets potentiels dans un rayon d'environ dix kilomètres – afin d'intégrer ces paramètres au projet final.

La charte départementale des éoliennes, initiée par la Direction Départementale de l'Équipement du Finistère, est opérationnelle depuis Juin 2002 et sert souvent de référence dans les départements concernés par le développement éolien. Elle a permis d'établir un cadre commun d'informations concernant les données réglementaires, les recommandations générales et a établi une première grille de lecture des paysages rencontrés dans le Finistère. Ce document nécessitant des mises à jour régulières, un comité de suivi a été constitué à cette occasion. Une grille d'évaluation des projets permet de d'aider les experts lors du passage des projets en commission des sites. On remarquera cependant que l'appréciation des paysages avec des valeurs plus ou moins fortes conduit, pour l'instant, à la même attitude d'évitement que pour les périmètres de protections des monuments historiques.

La transformation des sites existant

L'évolution très rapide du matériel utilisé, plus puissant, plus silencieux et de taille plus conséquente conduit progressivement à la modification des réalisations, notamment ceux initialement construits avec du matériel d'occasion. Les premières extensions voient le jour, avec beaucoup de difficultés à garder leur cohérence initiale : principes d'organisation et

gabarit du matériel utilisé, faute d'avoir anticipé la situation. Les nouvelles installations à proximité de sites existants ont du mal à s'harmoniser avec ces derniers, l'ensemble n'ayant pas été planifié à l'avance.

Une première « friche éolienne » est apparue, bien que la réalisation soit terminée depuis deux ans. Le projet avait fait l'objet d'une étude sérieuse de valorisation du site mais les travaux n'ont jamais été réalisés faute de moyens, de volonté et de professionnalisme. Toutefois, la manipulation par des amateurs d'objets et de masses financières aussi conséquents semble cependant diminuer du fait de l'allongement des procédures réglementaires et d'une meilleure vigilance des services de l'Etat et des élus locaux.

L'ouverture des porteurs de projet à la prise en compte des paysages

Le recours à des professionnels du paysage et une meilleure utilisation de ceux-ci sont de plus en plus fréquents. Les rendez-vous pris en amont avec la DDE 29 permettent de faire une première évaluation sur la pertinence du projet par rapport au site avant même de déposer le permis de construire. Cette aide semble appréciée et des propositions de valorisation de site à diverses échelles commencent à émerger. Il est donc primordial que ces propositions se concrétisent sur le terrain afin de servir d'exemple positif.

La relative accalmie des milieux associatifs

Les propos alarmistes des milieux associatifs s'apaisent peu à peu. Leur participation dans le comité de suivi a permis à chacun de s'exprimer clairement évitant les réflexes défensifs mais peu constructifs que l'on rencontre trop fréquemment. En parallèle, la meilleure information sur les différentes nuisances possibles et les moyens d'y remédier se développent, empêchant ainsi la circulation de rumeurs infondées. La question du paysage reste quand même souvent posée par les milieux associatifs qui ont bien décelé « le talon d'Achille » de nombreux porteurs de projets. Cette attitude pourrait aisément être inversée, les associations de défense ne semblant pas, elles non plus, disposer des compétences de professionnels du paysage ne leur sein.

La re-découverte de l'aménagement du territoire par les élus locaux

Après une première phase de désarroi, les élus locaux ont vu, dans les projets éoliens, l'occasion d'utiliser l'outil nouvellement mis à disposition par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain : le Schéma de Cohérence Territoriale. Cet outil, qui jusqu'alors leur semblait très abstrait, s'est rapidement imposé comme étant la solution la mieux à même de gérer les territoires très étendus mis à jour par la problématique éolienne. Le premier schéma de développement éolien commandité par la Communauté de Commune de Châteaulin à l'automne 2002 est en cours d'élaboration et devrait aboutir avant l'automne 2003. Au moins trois autres schémas seront bientôt à l'étude. Chaque rendez-vous avec les élus est l'occasion de promouvoir cet outil dans un intérêt commun partagé :

- meilleure vision du moyen et long terme ;
- réflexion globale à l'échelle des paysages ;
- limitation potentielle de l'inflation foncière ;
- organisation raisonnée des différents projets ;
- facilitation du montage des dossiers de demande de permis de construire et facilitation de l'obtention de ce dossier ;
- possibilité d'optimisation de la gestion des différents sites éoliens.

Le développement du « tourisme éolien »

Les projets, encore peu nombreux, font l'objet de beaucoup de curiosité, tant de la part des riverains que des touristes. La fréquentation des sites éoliens se développe en dépit des tenants des valeurs paysagères passésistes, de certains porteurs de projets jaloux de leur « jouet chèrement acquis qu'ils ont clôturé » et, quelquefois, au mépris des règles élémentaires de sécurité routière. Certaines réalisations sont devenues un lieu familier de promenade digestive dominicale. L'aspect spectaculaire pourrait peut-être s'estomper peu à peu avec la multiplication des réalisations. Cependant, les sites propices à l'éolien sont souvent des espaces dégagés qui présentent des panoramas intéressants à visiter. Pour l'instant, les porteurs de projet se contentent d'illustrer les charmes de ces pratiques par des exemples américains dans l'esthétique des parcs d'attractions peu adaptée à la petite échelle des projets proposés et à la culture locale. Il est d'ailleurs dommage que les réalisations existantes n'aient pas encore fait l'objet d'une étude ethno-sociologique. Gageons que cela ne saurait tarder ! Peut-être y découvrira-t-on une nouvelle vérification d'un trait caractéristique de l'identité bretonne chère à Max Jacob : « *La Bretagne est un miracle. Elle absorbe les autos, les maisons à la Corbusier, le rouge aux lèvres sans cesser d'être la Bretagne, (...). Ici, on ne se soucie d'aucune tradition mais en six mois les immeubles deviennent bretons.* » (1)

Une optimisation de ces premiers résultats nécessitera une meilleure anticipation de la part de l'ensemble des acteurs. *A fortiori*, le secteur d'activités éoliennes ne conservera son capital de sympathie et son image respectueuse de l'environnement qu'à la condition expresse de créer de nouveaux paysages de qualité et de valoriser ceux qui les précèdent.

Si la prise de conscience d'un intérêt partagé vis-à-vis des paysages finistériens est en train d'émerger, nous nous devons de rester vigilants. Il est aussi de notre intérêt d'aider les autres régions concernées par le phénomène éolien. En effet, à travers les échanges d'expériences, l'amélioration de la réflexion n'en sera que plus fructueuse.

Laure PLANCHAIS

Paysagiste Conseil de l'Etat détachée auprès
de la Direction Départementale
de l'Équipement du Finistère

1. Dans : La construction de l'identité régionale, les exemples de la Saxe et de la Bretagne, du XVIIIème au XX siècles, sous la direction de Gilbert NICOLAS, Presse Universitaires de Rennes, 2001, p. 89. Cet extrait est lui-même tiré de « Lettre de Max Jacob à Marcel Béalu », 1937 dans Dernier visage de Max Jacob, Quimper, Calligrammes, 1974 p. 55.